



# Collège de Godinne-Burnot Internat Saint-Paul

---

Godinne, le 14 septembre 2018

Madame,  
Monsieur,  
Chers parents,

Lorsqu'ils commencent une nouvelle année scolaire, certains élèves disposent déjà d'une méthode de travail efficace, d'autres tâtonnent puis trouvent, d'autres encore se sentent perdus et s'affolent lorsque les difficultés s'accumulent, au désarroi de leurs parents.

Pour aider les plus hésitants à progresser dans leur recherche d'efficacité, le Collège a conçu un modèle d'étude dirigée pour les élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés : un moment de travail privilégié après les cours, où sous les conseils bienveillants d'un enseignant de l'école, les élèves apprennent à s'organiser pour mener méthodiquement leurs diverses tâches, sans se désunir ni sacrifier la qualité de ce qu'ils ont à faire.

Pour optimiser le bénéfice à attendre de cette étude dirigée, nous voulons poser des conditions et des exigences que vous pourrez découvrir dans le document joint à cette lettre, accompagnées des détails sur la procédure d'inscription et sur la mise en route de l'activité, ouverte bien sûr aux externes comme aux internes.

Nous vous prions donc de prendre connaissance de ce document et, si vous estimez utile cette aide pour votre enfant, de faire le nécessaire pour qu'elle/il s'inscrive dans les délais.

Nous vous remercions pour l'attention accordée à ce courrier et nous vous prions, chers Parents, d'agréer l'expression de notre entier dévouement.

Ph. Fontaine

Responsable pédagogique pour l'internat

## ***L'étude dirigée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés (année 2018-2019)***

---

### **Finalité et objectifs poursuivis**

- ✓ offrir un **soutien** et une **aide** à l'élève dans son travail personnel (devoirs, leçons,...) ;
  - ✓ donner à chacun les moyens **d'apprendre à apprendre** ;
  - ✓ permettre un travail dans un cadre plus personnalisé et dans un climat propice, avec **un suivi individualisé**.
- ⇒ permettre à l'élève **d'acquérir une autonomie** dans la gestion de son travail et sa prise en charge.

Ce qu'elle n'est pas :

- ✓ un cours de remédiation ou de rattrapage ;
- ✓ une garderie ;
- ✓ un moyen de « fuir » l'étude en division.

### **Fonctionnement**

Afin d'atteindre ces objectifs, il est indispensable que chacun des élèves inscrits :

- soit personnellement **motivé** et preneur ;
- respecte les règles de vie et de fonctionnement propres à ce moment d'étude (horaire, matériel à apporter, discipline,...) ;
- **s'implique** réellement et manifeste cette volonté de s'améliorer.

### **Organisation pratique**

- a) L'étude dirigée est accessible **aux élèves des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés**. Elle se déroule le lundi, le mardi et le jeudi de 16h40 à 17h45 pour le premier degré, le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h00 pour le deuxième degré.

Vu le nombre limité de places (12 est un maximum pour travailler efficacement), l'accès à l'étude dirigée sera accordé, par ordre de priorité et pour autant que les règles reprises précédemment soient respectées :

1. aux élèves internes motivés en ayant fait **la demande**, après examen de la situation par le titulaire et M. Fontaine ;
2. aux élèves externes motivés en ayant fait **la demande**, après examen de la situation par le titulaire et M. Fontaine ;
3. aux élèves proposés par le conseil de classe et ayant manifesté un intérêt réel pour cette opportunité.

Une **demande écrite** rédigée par l'élève, à adresser à M. Fontaine, témoignera de sa volonté et de sa prise en charge personnelle. L'élève y mentionnera ses motivations, ses besoins et les objectifs qu'il compte atteindre grâce à ce soutien.

De plus, **l'attitude en classe** et l'implication dans les cours resteront des signes tangibles de son engagement dans le quotidien de ses études, condition incontournable pour le maintien de sa participation à l'étude dirigée.

Une **évaluation** sera effectuée régulièrement, notamment pour les conseils de classe. Avant ceux-ci, le (la) titulaire recevra un bref compte-rendu de l'implication et du travail des élèves de sa classe, ainsi que certaines observations liées à la méthode de travail.

Une note de synthèse figurera également dans le bulletin de chaque élève concerné.

- b) Chaque élève inscrit à l'étude dirigée doit se rendre au local prévu avec :
- son journal de classe (en ordre) ;
  - ses fardes de cours et manuels scolaires ;
  - le matériel nécessaire pour effectuer son travail.
- c) Les modalités pratiques de fonctionnement et les règles de vie propres à l'étude dirigée seront précisées par le professeur responsable à chaque élève participant. La présence à cette étude implique une adhésion à ces recommandations.

### **Calendrier pour ce début d'année**

Afin de permettre d'organiser ce soutien au plus tôt, les élèves intéressés par cette opportunité sont invités à remettre leur demande écrite à M. Fontaine dès le **mercredi 19/09**.

Les demandes seront analysées dès le lendemain ; les élèves concernés recevront confirmation de leur inscription dès que possible, ainsi que le local et l'heure du premier rendez-vous.